

CONDITIONS D'UTILISATION DU PROGRAMME DE FIDELITE

1. Adhésion

1.1 Eligibilité au Programme de fidélité La Pharmacie du Lac :

Le Programme de fidélité de La Pharmacie du Lac donne droit à l'adhérent à une carte de fidélité (ci-après la « Carte du Programme de fidélité »). L'adhésion au Programme de fidélité ne peut être enregistrée dans notre fichier informatique que si les renseignements communiqués sur le questionnaire d'adhésion sont complets et exploitables.

Il appartient à l'adhérent de maintenir à jour les informations le concernant soit en se rendant sur le site Internet pharmaciedulac.org, La Pharmacie du Lac ne pouvant en aucun cas être responsable en cas de non réception d'une offre par l'adhérent du fait d'informations obsolètes ou mal renseignées.

1.2 Conditions d'adhésion

L'adhésion est gratuite

Pour la rendre valide, il convient de s'inscrire sur le site internet www.pharmaciedulac.org, rubrique fidélité en complétant les informations requises sur le questionnaire d'adhésion,

La Pharmacie du Lac se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions d'adhésion.

2. Conditions d'utilisation du Programme de fidélité La Pharmacie du Lac

L'adhésion au programme de fidélité est nominative, personnelle et réservée aux particuliers pour leur usage propre et non-professionnel. Elle ne peut être cédée.

Le Client s'engage à utiliser le programme de fidélité conformément aux dispositions visées dans les présentes conditions générales. A défaut, La Pharmacie du Lac se réserve la possibilité de suspendre ou de résilier les adhésions du Programme de fidélité dans les conditions visées en article « Suspension / Désactivation ».

3. Données personnelles

Dans le cadre de la souscription au Programme de fidélité La Pharmacie du Lac, La Pharmacie du Lac collecte des données personnelles concernant l'adhérent au moment de son activation

La Pharmacie du Lac peut ainsi collecter la civilité, le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse postale, électronique et le numéro de téléphone de l'adhérent.

Seules les informations identifiées comme étant obligatoires au moment de leur collecte sont impératives pour participer au Programme de fidélité.

Les autres informations sont demandées par La Pharmacie du Lac pour mieux connaître l'adhérent et, le cas échéant, lui adresser des communications adaptées mais ne sont pas obligatoires.

Pour les besoins du fonctionnement du programme de fidélité, La Pharmacie du Lac collecte également l'ensemble des informations relatives aux achats de l'adhérent ou à l'utilisation des services de La Pharmacie du Lac par ce dernier.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à La Pharmacie du Lac de traiter les demandes de l'adhérent, lui faire profiter des avantages du programme de fidélité et lui adresser les offres et actualités de La Pharmacie du Lac. Ces informations permettent également à La Pharmacie du Lac de réaliser des études statistiques et marketing. Ces données sont conservées par La Pharmacie du Lac pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées

Ces informations sont enregistrées dans le fichier clients de La Pharmacie du Lac et peuvent, conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et de suppression auprès de:

Pharmacie du Lac , Centre commercial Carrefour, 29290 Saint Renan.

Par ailleurs, tout adhérent (ou son représentant légal), peut également s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant à l'adresse visée ci-dessus.

4. Avantages du programme de fidélité.

L'adhésion permet à son titulaire de cumuler des points ainsi que d'avoir accès aux offres du programme fidélité. Le compteur du nombre points est déclenché au plus tard 10 jours ouvrés après l'inscription valide sur le site.

Le compteur de point est incrémenté de points suivant le barème inscrit sur chaque étiquette de prix.

Les points sont utilisables dès le passage suivant l'atteinte de 5000 points sur demande du client. A noter que les points datant de plus d'un sont automatiquement perdus même lorsque les 5000 points sont atteints.

5. Dispositions générales

Les points ne peuvent être ni cédées, ni échangées contre espèces.

En cas de demande de remboursement, La Pharmacie du Lac se réserve la possibilité de déduire le montant des points crédités sur le compte fidélité associé à l'achat du produit dont le remboursement est demandé. Le nombre de points acquis sont consultables à la pharmacie en interrogeant une conseillère de vente, ou sur le ticket de caisse qui est remis à l'adhérent.

6. Droits réservés à La Pharmacie du Lac

La Pharmacie du Lac se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales et informera l'adhérent de toute modification par le moyen qui lui semble le plus adéquat (courrier, emailing, mise à jour des nouvelles conditions générales sur le site www.pharmaciedulac.org...). La dernière version des conditions générales applicables au Programme de fidélité est consultable sur le site internet www.pharmaciedulac.org. La Pharmacie du Lac invite l'adhérent à le consulter régulièrement.

La Pharmacie du Lac se réserve également le droit de ne pas adresser l'ensemble des offres proposées à tous les porteurs d'une Carte du Programme de fidélité ainsi que le droit de modifier ou de suspendre le Programme de fidélité La Pharmacie du Lac.

Il est précisé que dans le cas d'un arrêt définitif du Programme de fidélité La Pharmacie du Lac, les adhérents seront informés par le moyen que La Pharmacie du Lac estimera le plus adéquat (courrier, email, ou SMS...). L'adhérent disposera alors d'un maximum de 30 jours pour bénéficier de ses avantages, à défaut d'en disposer dans ce délai, les avantages, points et journées d'achats cumulés seront alors perdus. En aucun cas, l'adhérent ne pourra exercer quelque recours que ce soit à l'encontre de La Pharmacie du Lac et ce pour quelque raison que ce soit. Aucune modification ou suppression du Programme de fidélité ne donnera droit à une indemnisation de l'adhérent.

7. Suspension / Désactivation

Le Programme de fidélité est un programme visant à procurer des avantages aux clients fidèles de La Pharmacie du Lac en fonction des achats qu'ils réalisent en magasin. Ce programme suppose que l'adhérent respecte les conditions générales du programme et adopte un comportement loyal vis-à-vis de La Pharmacie du Lac. En conséquence, La Pharmacie du Lac se réserve la possibilité de suspendre une adhésion, voire de la désactiver de manière définitive et, le cas échéant, d'annuler les avantages associés, en cas d'abus de l'adhérent dans l'utilisation du Programme de fidélité et/ou vis-à-vis de La Pharmacie du Lac. La Pharmacie du Lac opérera cette suspension et/ou désactivation après en avoir avisé l'adhérent, par le moyen qui lui semble le plus adéquat, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, notamment dans les cas suivants :

en cas de fraude, de tentative de fraude ou de vol de l'adhérent en pharmacie, en cas d'utilisation inappropriée ou de détournement du Programme de fidélité, en cas d'agissements de nature à perturber le fonctionnement du site Internet www.pharmaciedulac.org, le fonctionnement du Programme de fidélité ou le fonctionnement de la pharmacie, du nombre anormalement élevé de transactions sur une même journée d'achats et/ou plusieurs jours,

en cas d'incident de paiement non régularisé dans un délai d'un mois à compter de la relance de La Pharmacie du Lac, plus généralement, en cas de non-respect des dispositions visées aux présentes conditions générales.

Enfin, l'adhérent est informé que les points sont valables un an. Les points s'effacent automatiquement après un an de façon irrémédiable sans qu'aucune cause, fusse-t-elle de force majeure, puisse remettre en cause cet état. Les points sont alors définitivement perdus sans que l'adhérent ne puisse prétendre à aucune indemnisation.

Si l'adhérent ne réalise aucun achat pendant une durée consécutive de 12 mois, son adhésion pourra être désactivée et les points cumulés seront alors perdus. La Pharmacie du Lac informera l'adhérent qu'à défaut d'avoir réalisé un achat dans les 30 jours, l'adhésion pourra alors être désactivée de manière définitive.

8. Responsabilité

La Pharmacie du Lac est exonérée de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuels dysfonctionnements du Programme de fidélité. La Pharmacie du Lac fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver à l'adhérent, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de son cumul de journées.